

Parrainez un enfant des Philippines

Avec les Sœurs de Notre-Dame du Calvaire

Objectif :

Aider des enfants issus de familles pauvres à aller à l'école et à améliorer leurs conditions de vie, promouvoir leur dignité humaine et leur droit à recevoir une bonne éducation.

Critères d'admission :

Enfants :

- âgés de 6 à 12 ans ou plus,
- qui ne bénéficient pas d'un autre projet gouvernemental ou d'une O.N.G.,
- qui viennent d'une famille pauvre du quartier.
- Accueil des handicapés dans le programme depuis 2015

Motifs susceptibles de mettre fin au parrainage :

- parents qui gagnent suffisamment pour subvenir aux études de leurs enfants,
- manque de participation des parents aux réunions et autres manifestations,
- changement de résidence,
- enfant qui ne peut plus suivre une scolarité (raisons diverses).

Politique du programme :

Les Sœurs et l'Assistante sociale :

- sont chargées de l'évaluation et de la vérification des ressources de la famille,
- rendent visite aux familles et s'entretiennent régulièrement avec les parents,
- établissent une fiche individuelle pour chaque enfant et son « parrain » respectif.

Services couverts :

- frais d'inscription et de scolarité dans une école du quartier,
- matériel scolaire, uniforme, chaussures et cartable,
- cours de vacances : la musique, l'anglais, la photographie, le soutien scolaire, la prière, etc. sous l'orientation des religieux, séminaristes, professionnels bénévoles, etc.
- sorties culturelles ou récréatives,
- si nécessaire, assistance médicale pour les soins et remèdes les plus courants.

Coût estimé :

Pour un élève de primaire : 240 € annuel

Pour un élève de collège : 300 € annuel

Pour un élève de lycée : 500 € annuel

A noter qu'il est possible de faire le don en plusieurs fois, à étaler sur l'année.



NOM, Prénom

Adresse

Tél. : E-mail :

Je souhaite parrainer un enfant des Philippines et je joins un chèque de€ correspondant à mon choix (enfant de primaire, collégien ou lycéen).*

Je désire recevoir un reçu ouvrant droit à réduction d'impôts : OUI NON

A..... le **Signature :**

* : Veuillez rayer les mentions inutiles.

Chèque bancaire à l'ordre de : Congrégation Notre-Dame du Calvaire (parrainage Philippines),
33 av. Louis Mazet, 46500 GRAMAT

Possibilité de fournir un R.I.B. de la Congrégation si on préfère effectuer des virements.

La Congrégation peut fournir dans le cadre de la législation en vigueur un « reçu dons aux œuvres » déductible de vos impôts (actuellement à hauteur de 60 %).